Ordures capitalistes: les transports

“Ordures capitalistes” sera une mini-série sur les déchets de notre système et la façon dont ils sont traités.

Ce premier article aborde les transports des déchets, qui sont à l’image de la production capitaliste : basés sur la logique du profit, et donc sans logique géographique et écologique.

Un détail? Rappelons que le coût de transport d'une tonne de déchets peut ainsi représenter jusqu'à 50% de son coût d'élimination global, et que le transport routier assure près de 97 % du volume de trafic.

Mieux que de longs discours, un exemple des déchets qui sortent d’une déchetterie quelconque d’Île-de-France, avec ses plus de 800 camions par mois qui expédient :

- les petits appareils domestiques dans le Val d’Oise
- l’acier vers Arcelormittal à Dunkerque (Nord)
- l’aluminium vers Compiègne (Oise)
- le carton vers Rouen (Seine-Maritime)
- le verre chez Saint-Gobain dans l’Aisne ou dans la Loire
- le plastique un peu partout (jusqu’en Allemagne) selon le type de plastique

Un bon point tout de même : une partie importante des déchets part par voie fluviale, évitant sans doute près de 140 camions par mois. Il s’agit des journaux, revues, magazines… constitués en grande partie par les innombrables journaux gratuits (payés par la pub) déversés sur l’Île-de-France. Donc en fait, ce n’est pas un bon point puisque cela devrait être supprimé à la source.

Tout ceci n’est valable qu’à un instant t. Si une entreprise concurrente ailleurs réussit à être plus compétitive (soit parce qu’elle a développé une innovation dans son coin, soit parce qu’elle a viré/surexploité du personnel) elle va réorienter vers elle les camions. On comprend bien pourquoi dans ce contexte, la flexibilité des camions est préférée au rail ou au fluvial.

Signalons aussi quelques effets pervers des mesures de “régulation” actuelles : comme

des limites sont fixées régionalement en tonnes de déchets acceptés dans les incinérateurs[1], des camions sont parfois refusés à l'entrée et se retrouvent à rebrousser chemin ou aller encore plus loin vers un autre incinérateur ou décharge.

Oh, bien sûr, la "loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte" prévoit le renforcement du "principe de proximité", pour que les déchets soient traités aussi près que possible de leur lieu de production. Mais les principes...

Autres articles de la série *Ordures capitalistes* :

- *Les décharges*
- *Les incinérateurs*
- *Les sacs plastiques*
- *Le recyclage*

---

1 Pour des raisons louables : voir *Ordures capitalistes : les incinérateurs*

Julien Varlin, le 16 novembre 2015